



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 8 -2014 - Séance du 16 juin 2014 - Orale

Auberge communale, préavis 02/2012

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Ce préavis est maintenant bouclé avec un montant final de CHF 880'000.- soit de CHF 46'500.- au-dessus du crédit demandé.

Ceci s'explique par le fait que certains travaux non prévus ont été entrepris en cours de chantier ou après l'ouverture de l'établissement, notamment :

- Les matelas et sommiers dans les chambres ont été changés
- La moquette a été remplacée par du parquet
- Certains meubles trop abîmés ont été remplacés
- Un système de climatisation / chauffage a été installé dans la cave
- Les cylindres des portes ont été remplacés

Notons également que le compte d'entretien de l'Auberge a été bouclé avec un disponible de CHF 9'000.-, certaines factures ayant été passées dans le poste divers du préavis.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

A. Bovay

Le Secrétaire

J. Steiner



St-Légier-La Chiésaz, le 2 juin 2014

M. Gérald Gygli, Municipal délégué
Bureau du Conseil communal (si communication orale)